



**Vincent Locas, avocat**

Conseiller juridique senior

Réglementation et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

## **PAR SDE ET PAR MESSAGER**

Le 1<sup>er</sup> mai 2019

M<sup>e</sup> Véronique Dubois

Secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant les stratégies de conformité et les modifications comptables réglementaires et tarifaires relatives au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre**

**Notre dossier : 312-00854**

**Dossier Régie : R-4028-2017**

---

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision D-2019-050 (paragr. 65 et 66) dans laquelle la Régie de l'énergie (ci-après la « **Régie** ») demande à Énergir de lui préciser si elle souhaite continuer l'examen de la portion du dossier mentionné en objet concernant un tarif annuel relatif au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (ci-après le « **SPEDE** »).

Énergir souhaite informer la Régie qu'elle prend acte de sa décision D-2019-050 et qu'elle effectue présentement certaines analyses afin d'étudier les pistes d'améliorations potentielles au tarif SPEDE actuel. Énergir déposera le cas échéant auprès de la Régie les demandes qui s'imposent afin d'apporter les modifications tarifaires qu'elle pourrait juger pertinentes.

Dans l'intervalle, Énergir ne compte pas poursuivre l'étude de sa proposition telle qu'actuellement déposée et demande respectueusement à la Régie de fermer le présent dossier, le tout sous réserve de son droit de la saisir de nouveau de cette question en temps opportun.

Ceci étant dit, Énergir comprend par contre que la décision D-2019-050 ne vient d'aucune manière modifier la décision rendue par la Régie quant à la reconduction pour l'année 2019-2020 des pratiques tarifaires et comptables en lien avec le SPEDE (D-2019-028, paragr. 64).

Veuillez agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Vincent Locas*

Vincent Locas

VL/mb